



## **PAS DE REFORME PRECIPITEE DES RYTHMES SCOLAIRES GREVE LE 25 MARS !**

**Le Conseil de Paris se prononcera lundi 25 mars sur la proposition du Maire d'adopter la réforme des rythmes scolaires en 2013.**

La ville prévoit que des activités périscolaires soient organisées les mardis et vendredis de 15h à 16h30, la demi-journée supplémentaire de classe ayant lieu le mercredi matin. Les conseils d'écoles pourront proposer une autre organisation !

### **Paris entend jouer les bons élèves ! Mais, à quel prix ?**

Les moyens proposés sont insuffisants...mais les grèves des enseignants et des personnels de la Ville ont tout de même permis des avancées non négligeables.

- Dans les écoles maternelles, la création dès 2013 de 63 postes d'ASEM supplémentaires et de 37 postes de coordinatrices en catégorie C+ accessibles au ASEM en place, ainsi que la création de 100 postes supplémentaires d'ASEM par an jusqu'en 2016. Ces créations de postes devraient permettre d'atteindre l'objectif d'une ASEM par classe en petite et moyenne section en 2016,
- 80 nouveaux postes d'animateurs titulaires dont 50 par concours interne ouvert par la Mairie et la reconnaissance de la vocation des responsables de centre de loisirs à accéder à la catégorie B sans que le nombre d'agents concernés soit précisé, l'inscription, et l'accès gratuit à la cantine pour les animateurs encadrant les enfants pendant le déjeuner du mercredi, la multiplication par 10 des offres d'accès au BAFA.
- 15 postes supplémentaires de professeurs de la Ville de Paris et 15 postes d'éducateurs d'activité physique et sportives à la direction de la jeunesse et des sports,
- deux agents par circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE)
- L'augmentation du temps de travail d'agents des caisses des écoles amenés à nettoyer les écoles maternelles à la place des ASEM,

**Ces créations d'emplois ne se traduiraient pas par des suppressions d'emplois sur les autres directions.**

### **Par ailleurs le Maire annonce sur toute la Ville**

- La titularisation de 246 adjoints d'animation contractuels dans le cadre de la loi de déprécarisation de mars 2012
- la création de 1000 postes de contractuels en CDI dont probablement 800 sur la direction des affaires scolaires. Ces postes seront créés pour une partie des 3300 agents vacataires présents à la Ville depuis plus de trois ans. A la DASCO, ils devraient se traduire par des CDI à 50 ou 70% d'un temps plein annuel pour 1400 vacataires. Cet accès au CDI relève tout

simplement de la loi et les agents devraient en réalité bénéficier d'un CDI à la date d'embauche et pouvoir bénéficier du plan de titularisation

**Le SUPAP-FSU ne croit pas que cette réforme puisse être mise en œuvre dans de bonnes conditions à la rentrée 2013 et appelle à la grève avec les organisations syndicales enseignantes le 25 mars à la direction des affaires scolaires et sur les conservatoires de la direction des affaires culturelles.**

#### **Le SUPAP-FSU revendique**

- Le report de la réforme en 2014
- La mise en place dès la rentrée 2013 des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme en 2014.
- Une ASEM par classe en école maternelle
- L'accès de tous les directeurs de centres de loisirs à la catégorie B
- La titularisation de tous les agents des écoles et des agents de nettoyage de la Ville relevant de la loi de mars 2012 et la mutualisation des moyens entre les caisses des écoles la Ville de Paris pour créer des postes à plein temps d'agents de nettoyage et d'agents des écoles.
- Des créations de postes d'adjoints d'animation titulaires pour les animateurs vacataires, des CDI pour tous ceux qui ne pourraient pas ou ne voudraient pas travailler à plein temps dans le cadre de la nouvelle organisation du travail et des CDD pour les emplois occasionnels et centres de loisirs l'été etc.
- Le rétablissement des 50 postes de professeurs de la Ville supprimés depuis 4 ans
- La préservation de l'activité des conservatoires et de l'emploi des agents
- Une concertation entre les parents, les enseignants, les personnels de la Ville de Paris, le rectorat et la municipalité parisienne sur le contenu de la réforme, l'organisation du travail et les moyens nécessaires pour qu'elle se mette en place en préservant l'intérêt des agents et des enfants. Cette discussion devrait notamment permettre d'examiner la possibilité de maintenir les centres de loisirs toute la journée du mercredi.

## **Le lundi 25 mars grève !**

**Manifestation à 9h30 place de l'Hôtel de Ville**

**Assemblée des personnels 14h30 à la Bourse du travail**

**Assemblée des agents de nettoyage de la DILT à 10 heures salle Eugène Pottier**

**Bourse du travail : 3, rue du château d'eau métro République**

**Demande d'adhésion à retourner au SUPAP FSU, 6 rue Pierre Ginier 75018 Paris**

<b>Nom :</b>	.....
<b>Prénom :</b>	.....
<b>Tél. :</b>	.....
<b>Mail:</b>	.....
<b>Adresse :</b>	.....
<b>Direction :</b>	.....
<b>Emploi ou corps :</b>	.....